

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Madame J. NEIRINGS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-066B/04  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1797/s.357  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue des Bogards, 24 / angle rue de la Gouttière. Placement d'une enseigne lumineuse.

En réponse à votre lettre du 22 octobre sous référence, réceptionnée le 25 octobre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 3 novembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

L'enseigne dont il est question est prévue en façade avant d'un immeuble sis dans la zone de protection des biens classés situés rue de la Gouttière 15 à 19 et rue Jardin des Olives, 21.

Bien que la Commission soit défavorable à l'utilisation de caissons lumineux dans de telles zones, elle estime, vu sa situation en retrait par rapport à l'alignement de la rue, l'impact visuel de la future enseigne non préjudiciable pour le bien classé.

Elle ne s'oppose donc pas à la présente demande.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.